

LA FIBRE SE DÉPLOIE DANS VOTRE COMMUNE !

Découvrez les modalités
de raccordement
pour accéder à la fibre
en toute simplicité !



www.anjou-fibre.fr



Vous avez pu le constater, depuis plusieurs mois, la fibre est tirée dans les rues de votre commune.

Les équipes d'Anjou Fibre finalisent actuellement le déploiement du réseau et les services THD seront bientôt disponibles.

À qui m'adresser pour bénéficier du Très Haut Débit ?

Anjou Fibre, filiale de LUMIÈRE est l'opérateur d'infrastructure mandaté par Anjou Numérique pour déployer le réseau en fibre optique.

Nous ne vendons pas directement de services aux particuliers.

Ce sont les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui utilisent le réseau pour commercialiser des offres Très Haut Débit aux habitants.

C'est donc auprès d'eux que vous devrez prendre contact.

Quelles sont les offres d'abonnement à la fibre ?

Le réseau en fibre optique déployé par Anjou Fibre est neutre et non discriminant. Il est donc mis à disposition de **tous les FAI**. Ce sont eux qui prennent la décision du moment où ils souhaitent commercialiser leurs services.

Certains FAI ont déjà signé un accord avec Anjou Fibre pour être présents dès l'ouverture du réseau. D'autres, arriveront au cours des mois suivants afin d'élargir l'offre de services proposée.



Découvrez les différents opérateurs présents sur le réseau en fibre optique et leurs offres sur

www.anjou-fibre.fr



Comment se déroule le raccordement de mon logement ?

Lors de votre prise d'abonnement, un rendez-vous est fixé avec un technicien qualifié pour installer la fibre dans votre logement.

Une prise terminale optique a été fixée dans mon salon. Sa position a été choisie avec le technicien en fonction de mon intérieur.

La fibre utilise la même infrastructure que le câble téléphonique, depuis le trottoir ou les parties communes de mon immeuble.

Pourquoi je ne suis pas éligible à la fibre ?

Le déploiement du réseau en fibre optique est progressif. Pour certaines zones, les travaux sont encore en cours.

Testez l'éligibilité de votre logement sur www.anjou-fibre.fr

Si vous habitez dans une copropriété, qu'il s'agisse d'un immeuble ou d'un lotissement privé, assurez-vous qu'une convention a bien été signée avec **Anjou Fibre** pour équiper les parties communes.

Retrouvez l'intégralité des documents et informations nécessaires sur : www.anjou-fibre.fr/particuliers/#immeuble

Combien coûte le raccordement de mon logement ?

Selon le FAI que vous choisirez et sa politique commerciale, il pourra facturer des frais de raccordement ou bien prendre les travaux à sa charge.

LES GAINS DE LA FIBRE OPTIQUE !



Grâce à la fibre optique, chacun pourra profiter d'une connexion Très Haut Débit plus stable et plus rapide, avec des débits allant de 100 à 1000 Mbits/seconde.



Regardez la télévision et des vidéos à la demande en Haute Définition ou 4K en simultané sur plusieurs écrans



Téléchargez et profitez en quelques secondes de contenus multimédias (musique, jeux vidéo, applications...)



Travaillez efficacement depuis votre domicile, envoyez des fichiers volumineux, rejoignez des vidéoconférences, profitez du cloud

Le réseau Anjou Fibre

Anjou Fibre, filiale de LUMIÈRE, s'est engagée auprès du Département du Maine-et-Loire et du Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique à déployer la fibre optique dans les territoires peu denses, situés principalement en zone rurale.

Ce choix relève d'un constat simple : une carence des principaux opérateurs d'infrastructures télécom dans ces zones. La société Anjou Fibre s'inscrit donc comme un véritable acteur du déploiement de la fibre des territoires ruraux dont le réseau est ouvert à l'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui pourront commercialiser leurs offres de services à tous. Un atout pour le développement et l'attractivité des territoires.



www.anjou-fibre.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.